



Organisation et qualité des services dans le cadre de la DGG

Claude RONCERAY
Directeur général
des services de l'UPMC

www.upmc.fr

UPMC
PARIS UNIVERSITAS

Organisation et qualité des services, dans le cadre de la DGG : préalables et cibles

- Introduction
- Les services
 - Support (ou appui) à la recherche
 - Soutien à la recherche
- Les enjeux généraux
 - Organisation
 - Outils
- La démarche
 - Le diagnostic partagé
 - Les objectifs
 - La réactivité
 - Les relations partenariales

Introduction

- L'UPMC, un établissement engagé dans les DGG
- Une étape importante dans un processus d'alignement du fonctionnement de l'établissement sur les meilleures pratiques pour accompagner la recherche
- Des adaptations permanentes sont nécessaires : une démarche qualité
- La qualité, un objectif qui doit également bénéficier aux formations

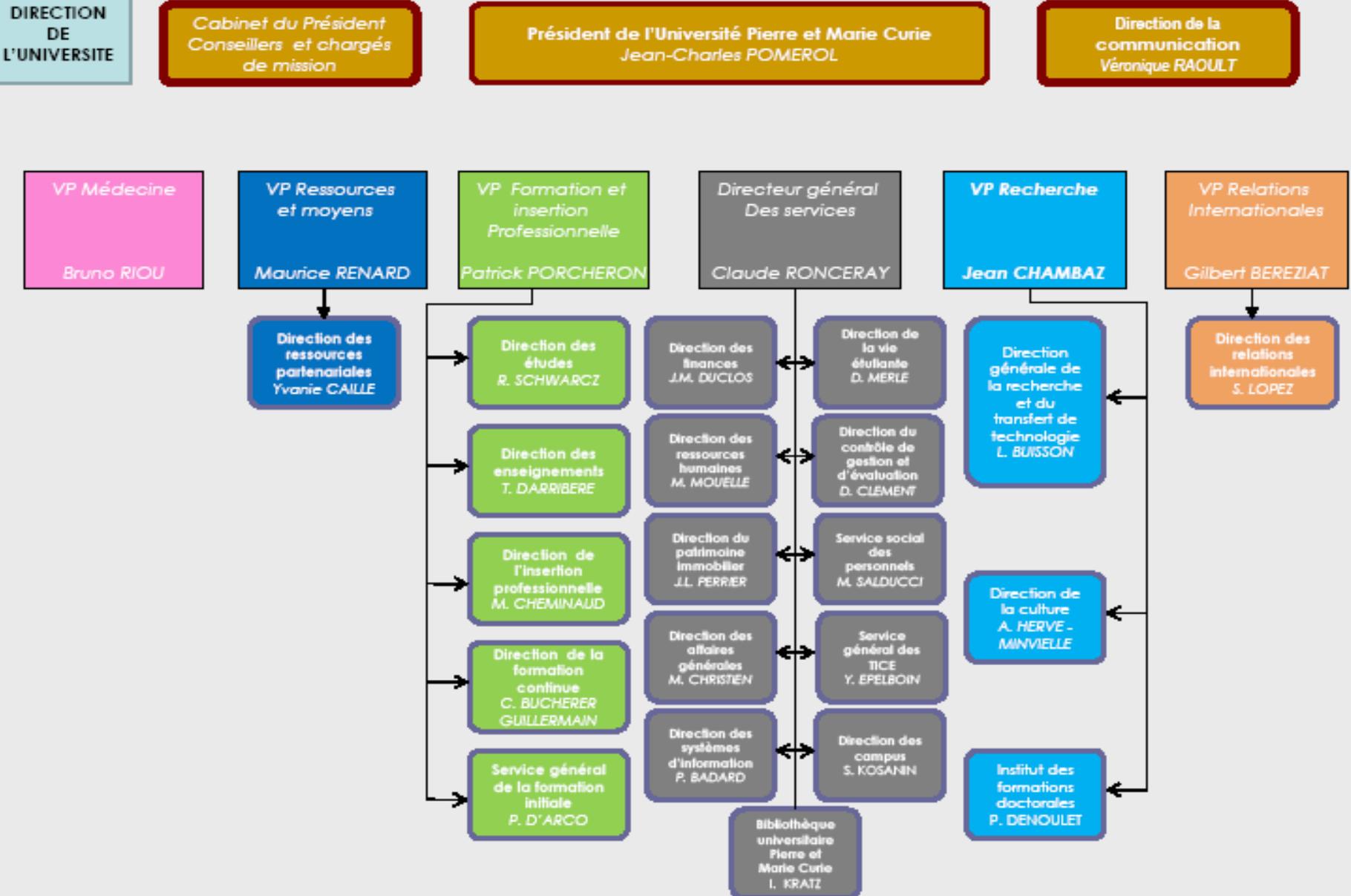
Les services supports (d'appui) à la recherche

- **Finances** : allocation des ressources, gestion des crédits, reliquats sur crédits récurrents et sur conventions, fiscalité
- **Ressources humaines** : recrutement et gestion des personnels contractuels, régime indemnitaire des statutaires, calendrier et modalités des opérations collectives ITA/BIATOSS
- **Achats marchés** : ordonnance recherche, délégation du pouvoir adjudicateur, PUMA
- **Juridiques** : assistance à la rédaction des contrats
- **Patrimoine immobilier** : aménagements d'elocaux, équipements
- **SI** : financier, publications...

Le soutien à la recherche

- La mise en place d'une **gouvernance**
 - VP, CS, directoire
 - Etre force de proposition
 - Soutenir les ajustements (+/-) au niveau de l'établissement
- La mise en place d'un **service de pilotage et de soutien**
 - D recherche, saïc, incubateur...
 - DGRTT

Organigramme Présidence et Directions



Services centraux

- Direction des Affaires Générales
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Finances
- SCGE
- Direction du Patrimoine Immobilier
- Direction des Campus
- Direction de la Vie Étudiante
- Direction des Systèmes d'Information
- Direction des Formations
- Direction des Études
- Direction de l'Insertion Professionnelle
- Direction de la Communication
- Direction des Relations Internationales
- Direction de la Recherche

UFR Scientifiques et Médicales

Services transversaux

UFR Physique = UFR 925

Départements Formation

- ✓ Licence de physique : E. Kierlik
- ✓ Master de physique et application : L. Julien

Laboratoires

- ✓ Institut des Nanosciences de Paris : B. Perrin
- ✓ Institut de Mécanique : W. Thuillot
- ✓ Institut de Minéralogie : B. Capelle
- ✓ Laboratoire Pierre Aigrain : JM Berroir
- ✓ Laboratoire Kastler-Brossel : P. Indelicato

UFR Chimie = UFR 926

Départements Formation

- ✓ Licence de chimie : H. Pernot
- ✓ Master de chimie : L. Fensterbank

Laboratoire

- ✓ Institut des Matériaux de Paris Centre : F. Babonneau

UFR TEB = UFR 918

Départements Formation

- ✓ Licence Sciences de la Terre : B. Villemant
- ✓ Master Sciences de la Terre : A. Tabbagh

Laboratoires

- ✓ Institut de Physique du Globe de Paris : Vincent Courtillot
- ✓ Institut Pierre Simon Laplace : H. Le Treut

Faculté de Médecine = UFR 967

Départements Formation

- ✓ Master de santé Publique et sciences sociales : G. Breart

UFR Ingénierie = UFR 919

Départements Formation

- ✓ Licence d'informatique : E. Chailloux
- ✓ Licence de mécanique : H. Dumontet
- ✓ Licence d'électronique : F. Ossart – RA :Mme François
- ✓ Master d'informatique : M. Cord
- ✓ Master de Sciences de l'ingénieur : Y. Berthaud

Laboratoires

- ✓ LIP6 (Informatique de Paris) : P. Gallinari
- ✓ ISIR (Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques) : P. Bidaud
- ✓ IJLRDA (Institut Jean le Rond d'Alembert) : S. Zaleski

UFR Science de la Vie = UFR 927

Départements Formation

- ✓ Licence sciences de la vie : T. Darrivière
- ✓ Master biologie, intégrative et physiologie : M. Andreani
- ✓ Master biologie cellulaire et moléculaire : J.C. Larcher

Laboratoire

- ✓ Institut Jacques Monod : J.A. Lepesant

Faculté de Mathématiques = UFR 929

Départements Formation

- ✓ Licence de maths : L. Koelblen
- ✓ Master de maths : J. Jacod

Laboratoires

- ✓ Institut de Statistiques de l'Université de Paris : M. Delecroix
- ✓ Institut de Maths : J.Y. Chemin
- ✓ Laboratoire Jacques-Louis Lions : Y Maday

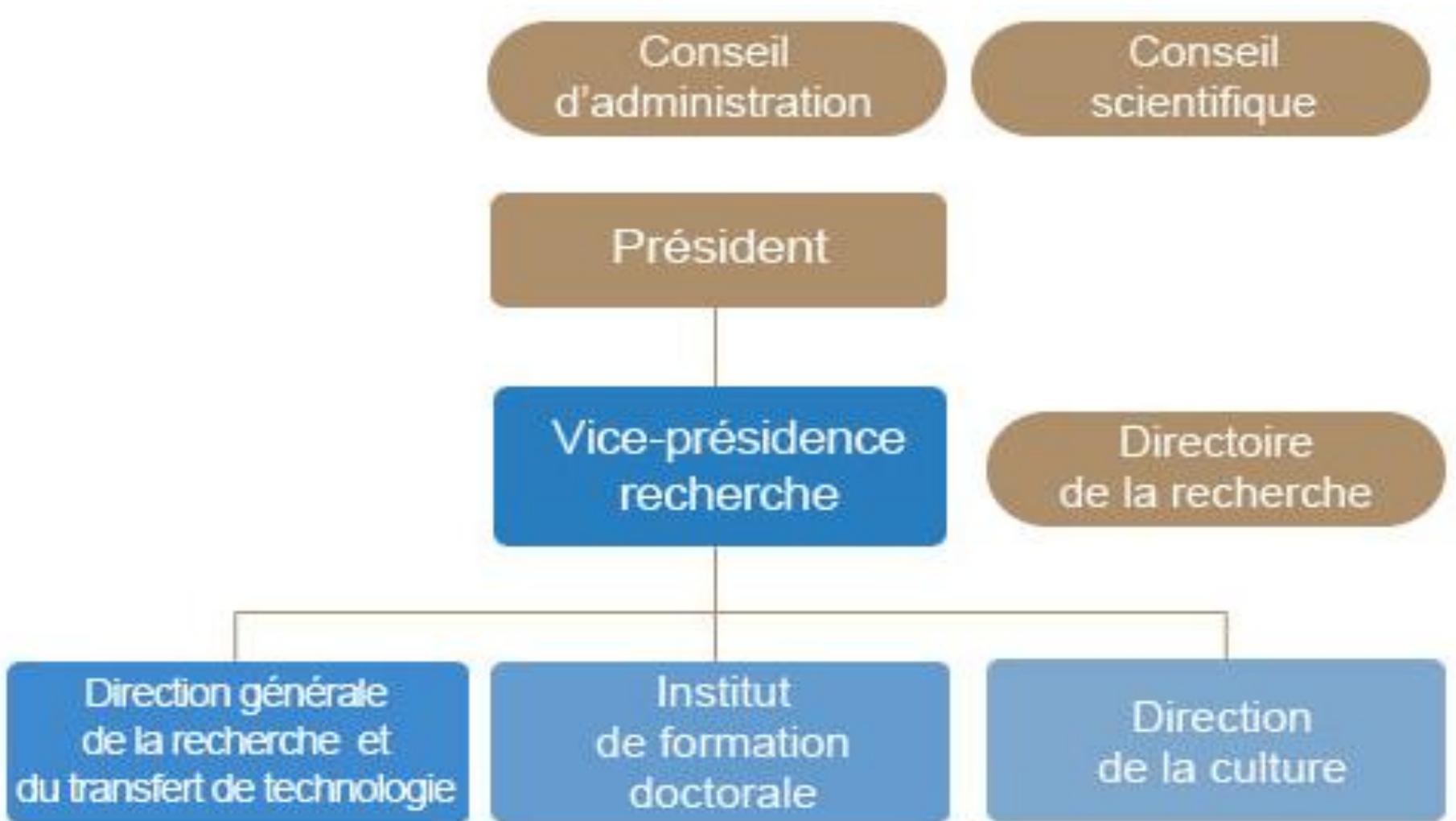
- IFD (Institut de Formation Doctorale) : Ph. Denoulet

- ✓ Ecoles doctorales
- SGFI (Service Général de la Formation Initiale) : Ph. D'Arco
- ✓ Département des Langues : F. Picon
- ✓ Département des Sports : R. Dalmas
- ✓ Département du Cycle d'Intégration
- ✓ Département Licence de Sciences
- ✓ Département Master de Sciences
- SCFC (Service Commun de la Formation Continue)
- ✓ Formation Médicale Continue
- BIUSJ / SCDM : I. Kratz
- ✓ Médecine
- ✓ Sciences
- DGRTT
- CRB (Centre de Recherches Biomédicales)
- SG TICE
- ✓ L'UTES (L'Usage des Technologies Éducatives en Sciences)
- ✓ CPM (Centre de Production Multimédia)

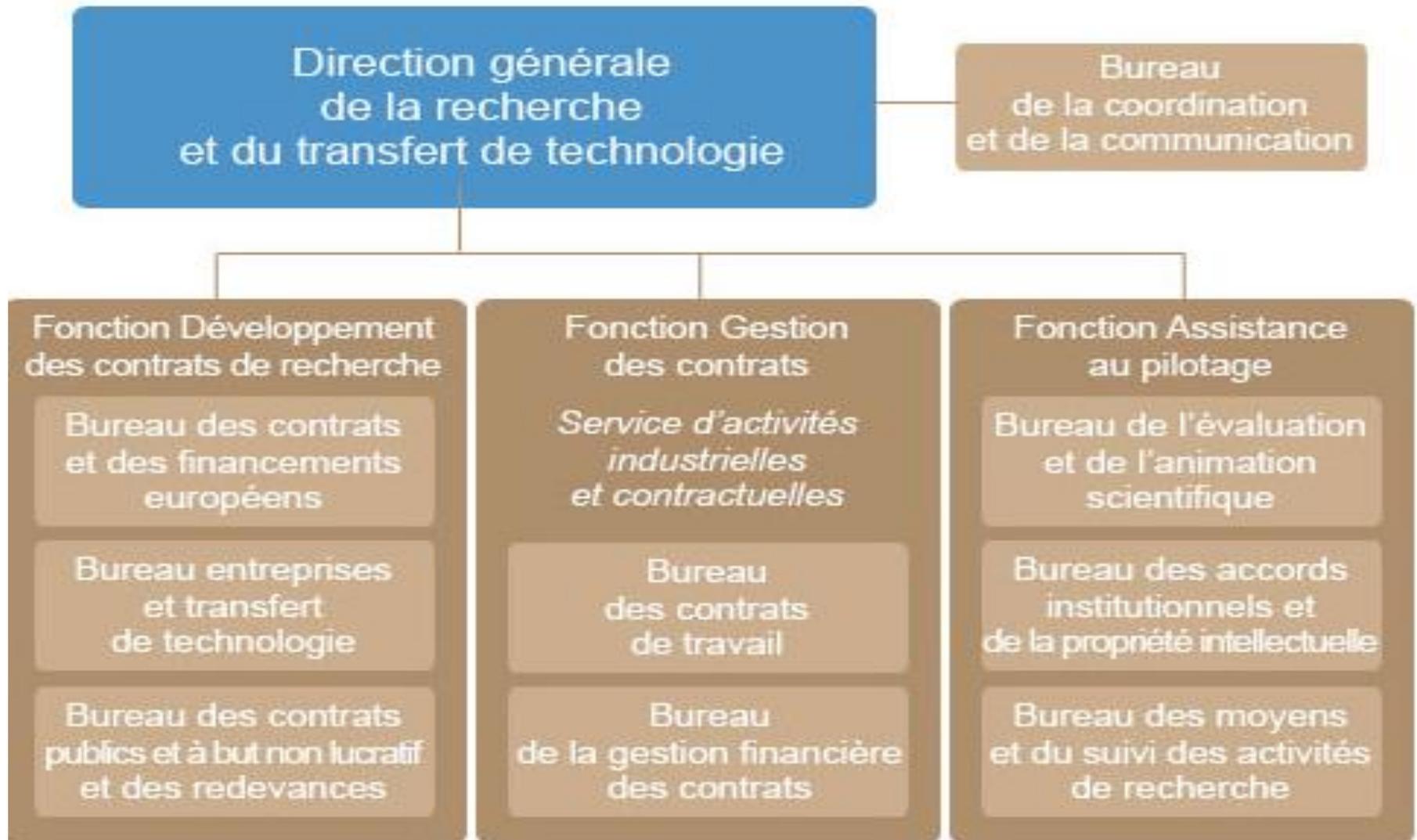
École Interne

- École Polytechnique Universitaire Pierre & Marie Curie : J.M. Chesneaux

Organigramme de la RECHERCHE



Organigramme de la DGRTT



La démarche de progrès

- Le **diagnostic** partagé avec les unités
 - Le cahier des charges
 - Le séminaire de lancement
- Les **objectifs d'amélioration**
 - Mettre des forces là où on gère
 - Animer le réseau
- La **réactivité**
 - À l'écoute des nouvelles demandes
- Les **relations partenariales**
 - Des relations régulières avec les correspondants dans les EPST



La mise en oeuvre des délégations globales de gestion

Mardi 10 mars 2009



UPMC
PARIS UNIVERSITAS

Amélioration et simplification de la gestion des Unités mixtes de recherche (UMR)

12

CLAUDE RONCERAY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UPMC-PARIS 6
MARDI 10 MARS 2009

Éléments de contexte

13

- Au cours de l'année 2007-2008, un groupe « d'Aubert » composé de représentants des EPST, des universités et de personnalités qualifiées a réalisé un **état des lieux de la mixité**, de ses forces et de ses difficultés.
- Un large consensus s'est ainsi exprimé non seulement pour reconnaître l'intérêt de **maintenir le concept de «recherche mixte»**, ie associant au moins un EPST et une université mais même pour aller plus loin, en renforçant le pilotage conjoint des établissements.
- Dans le même temps, une **trop grande complexité administrative et une insuffisance d'outils de gestion adaptés** ont été notées, mettant parfois en péril à la fois le travail des chercheurs et la confiance des partenaires.
- Le rapport d'Aubert préconise ainsi de simplifier ce qui peut l'être et ainsi «rendre du temps» à la recherche. Dans l'une de ses propositions, il préconise la mise en place de **mandat – ou délégation – de gestion à l'établissement hébergeur**, mais en soulignant l'importance **de garantir le maintien de la qualité de services**.

La commande

14

- En septembre/octobre 2008, rédiger un **projet de cahier des charges** - recommandation 18 du rapport d'Aubert.
- Commande adressée par le cabinet de la ministre à Michel EDDI, INRA, Alain RESPLANDY-BERNARD, CNRS, Claude RONCERAY, UPMC-P6, Damien VERHAEGHE, UMED-AM2.
- Travail testé auprès d'un groupe de directeurs de laboratoires mixtes.
- Présenté au cabinet de la ministre, à la « **commission mixte EPST-Universités** » le 20 novembre.
- Sera repris au sein de la commission mixte EPST-Universités qui a vocation à poursuivre le travail entamé au sein du groupe d'Aubert.

Rubriques du cahier des charges

15

- Définitions et périmètres
- Relations entre les partenaires
- Accueil, hygiène, sécurité
- Gestion budgétaire, financière, contrats
- Achats
- Ressources humaines
- Pilotage et système d'information
- Valorisation

Définitions et périmètres

16

- Le « **mandat de gestion** » a mauvaise presse et il est juridiquement inexact – nous préférons « **Délégation Globale de Gestion : DGG** ».
- Le périmètre de la DGG est large et incorpore les **fonctions et responsabilités de l'hébergeur**, pas seulement les domaines budgétaire et financier.
- Inclure les **attentes** repérées dans les laboratoires, même quand elles sont censées être déjà satisfaites selon les textes et accords en vigueur.
- Des conditions qui touchent surtout la **qualité** de l'organisation et les services d'appui à la recherche.
- Les dispositions sur les contrats européens ou la valorisation sont **séparables**.

Le dispositif de mise en œuvre

17

- La décision de recourir à une DGG est prise par les **deux principaux partenaires** de l'UMR (1 EPST, 1 UNIV sauf cas particuliers), qui associent les autres partenaires ;
- Le point de départ est un **diagnostic** qui peut être réalisé en interne et dont le cahier des charges est le référentiel. En l'absence d'accord, un **audit indépendant** vérifie le niveau de respect de ce cahier des charges.
- Le **directeur de laboratoire** est appelé à faire connaître son avis et il est éventuellement signataire de la convention de DGG.

Obligations du gestionnaire à l'égard des partenaires

18

- Obligation de **concertation** : réunion annuelle avec les partenaires sur les procédures et les données de gestion RH, financières, H&S, délégations de signatures, gestion des conventions, des contrats et de la propriété intellectuelle...
- Obligation de transparence dans l'allocation des ressources : définition d'un **budget de l'unité**, regroupé et consolidé à transmettre en début d'année N, aux partenaires, en trois masses pour les charges fonctionnement/personnel/investissement, et par nature de ressources dotations/ressources d'activité et contrats de recherche/autres ressources pour les produits.
- Obligation de transparence dans **l'exécution du budget** : comptes (budget exécuté) dans la même forme que le budget, à transmettre avant fin février N+1 aux partenaires.

Obligations du gestionnaire liées aux responsabilités d'accueil, d'hygiène et de sécurité

19

- Disposer d'une organisation d'**Hygiène et de Sécurité (H&S)** et de médecine de travail à proximité du site, et en état de répondre aux obligations.
- Disposer d'une **instance de concertation (CHS, CLHS...)** pouvant inclure des représentants, des personnels et des partenaires.
- Prise en charge des responsabilités d'**H&S** : formations à l'entrée des arrivants dans l'unité, du document unique, de l'animation des ACMO...
- Prise en charge des **locaux**, de leur sécurité/accessibilité, des fluides et des charges du locataire.

Dans le domaine budgétaire, financier et de la gestion des contrats

20

- **Délégation de la signature** de l'ordonnateur aux directeurs d'unité pour les engagements de crédits.
- Procédure de remboursement des **frais de mission** au moins aussi favorable que celle du CNRS.
- Mise à disposition de **carte(s) d'achats** par unité.
- Garantir les délais de paiement des fournisseurs à 45 jours pour les achats scientifiques et à 30 jours pour les achats généraux.
- Assurer la **continuité du fonctionnement du service** pendant toute l'année, à l'exception d'une période de fermeture annuelle qui ne saurait excéder deux semaines.

- Le mandataire autorise les **audits** des partenaires et assure l'auditabilité de l'activité de l'unité.
- L'unité est incluse dans le périmètre de **révision** ou de certification comptable du gestionnaire à l'occasion de la mission annuelle du commissariat aux comptes.
- Capacité, démontrée à partir de références, du gestionnaire à **gérer des projets multi -partenaires** (en consortium).
- Capacité, démontrée à partir de références, du gestionnaire à **gérer des projets européens** ou mise en place d'un cadre de gestion externalisé pour ces contrats.
- Capacité à mettre en œuvre une **démarche en coûts complets** et à apporter **le conseil nécessaire aux porteurs de projets**.

Dans le domaine de l'achat public

22

- Le cadre juridique des achats de l'unité est celui de **l'ordonnance recherche** (ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005).
- **Délégation du pouvoir adjudicateur** ou éventuellement de signature au directeur d'unité jusqu'au seuil de 133 000 € pour les achats scientifiques.
- Si délégation de signature, **désignation du directeur d'unité** comme représentant du pouvoir adjudicateur.
- Mise à disposition d'un **outil type PUMA** pour aider les unités dans leurs démarches de mise en concurrence.

Dans le domaine des ressources humaines

23

- Existence d'un **document de l'établissement formalisant les responsabilités d'un directeur d'unité sur l'ensemble des personnels** de l'unité – chaque personnel conservant le bénéfice des règles et statuts fixés par son établissement employeur.
- Existence d'une procédure efficace pour permettre le **recrutement de personnels contractuels**.
- Ouverture à l'ensemble des personnels de l'unité des actions de **formation continue** des personnels.
- Ouverture à l'ensemble des personnels de l'unité des **systèmes de transparence** sur les mutations propres à chaque partenaire.
- Existence d'un **règlement intérieur** de l'unité.

Dans le domaine du pilotage et du système d'information

24

- Existence d'un **service d'appui** à la gestion de la recherche au sein de l'établissement disposant de toutes les compétences nécessaires à la mise en œuvre de ce cahier des charges.
- Existence d'un **système d'information** de l'établissement permettant d'assurer la fiabilité des informations destinées à l'unité.
- Existence d'une **Politique de Sécurité des SI** (PSSI) auditable et désignation d'un délégué du Responsable de la Sécurité des SI par unité.
- Capacité à maintenir **l'accès aux ressources numériques** proposé par les partenaires à leurs personnels.

Dans le domaine de la valorisation de la recherche

25

- Accord préalable au mandat sur la répartition des résultats de la **valorisation** entre les partenaires. A défaut, les règles de répartition seront celles fixées au niveau national.
- Existence d'un **cadre de gestion de la propriété intellectuelle** fiable, évalué sur la base des références de l'établissement dans ce domaine (portefeuille de brevets et de licences géré, revenus générés pour l'établissement).

SYNTHESE

Pour que la mixité donne sa pleine mesure :

26

- Les établissements (universités et EPST) doivent pouvoir **renoncer à une gestion directe, sans diminuer d'une quelconque manière leur engagement scientifique et en apports de moyens** dans une unité.
- Une condition : l'activité doit être rendue **lisible** par l'ensemble des établissements partenaires de l'unité, et pas seulement pour le gestionnaire.
- Deux chantiers complémentaires:
 - Nécessité de rechercher **l'harmonisation des règles** entre établissements.
 - Essayer de mettre en place de vrais **outils de gestion** communs.

A scenic view of a Parisian river, likely the Seine, with a white boat docked on the left. In the background, there are large buildings, lush green trees, and the spire of Notre-Dame de Paris on the right. The sky is clear and blue.

FIN

Merci de votre attention